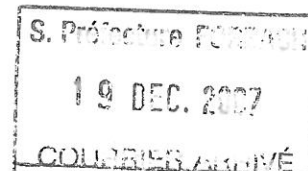


COMMUNE D'ETZLING

PLAN LOCAL D'URBANISME



7

Servitudes

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29.11.2007

ELABORATION	
Publication	17.11.1977
Approbation	22.01.1982

MODIFICATION	
Novembre 1976	1
Décembre 1980	2
Juillet 1981	3
Novembre 1981	4
Août 1982	5
15.07.93	6
31.03.2000	7

<i>Date de référence</i>	Mars 2000
--------------------------	-----------

REVISION	
29.11.2007	1

MISE A JOUR	

GUELLE & FUCHS
Géomètres Experts
18 avenue Passaga
57600 FORBACH

Commune d'Etzling

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Circulaire interministérielle n°77104 du 1 ^{er} août 1977. Article 72 de la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n°2006-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale d'Etzling	OFFICE NATIONAL DES FORÊT (O.N.F.) Service Départemental 3, Boulevard Paixhans 57 000 METZ
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales	Article L.20 du Code de la santé publique. Décret n°61-859 du 1 ^{er} Août 1961, modifié par le décret n°67-1093 du 15 décembre 1967.	A.P. du 13.01.1994, D.U.P. des périmètres de protection des forages de Kerbach 1 à Etzling et Pfisterquelle à Behren lès Forbach	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Place St Thiébault, 57045 METZ
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art 298 de la loi de finances du 13 Juillet 1925. Art. 35 de la loi n°46-628 du 8 Avril 1946 modifiée, Décret n°85-1108 du 15 octobre 1985.	Gazoduc HP Ø 300 ST AVOLD - SARRE	GRT GAZ – Réseau Transport – Région NORD-EST 24, Quai Sainte Catherine 54042 NANCY Cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Art. 298 de la loi des finances du 13 juillet 1925. Art. 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée, Décret n°67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n°70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 Juin 1970.	Réseau 20kV	E.G.D. – Services Metz-Lorraine, Agence Ingénierie Réseaux Allée Philippe Lebon, 57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX
INT1	Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis	Articles L.2223-1, L2223-5 et R-2223-1 du Code Général des Collectivités territoriales.		Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Place St Thiébault, 57045 METZ

Commune d'Etzling

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Article L54 à L56-1 et R21 à R26 du Code des PTT (loin°90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du service public de la PTT, modifiée par la loi du 26.07.1996), Décret n°90—1213 du 29.12.90 relatif au cahier des charges de F.T.	Centre de Forbach Kreutzberg, décret du 5.4.1968.	TDF-Délégation Lorraine Nord Groupe Développement Technique Centre émetteur – B.P. 3 57935 LUTTANGE

COMMUNE D'ETZLING

PLAN LOCAL D'URBANISME

8

Classement des infrastructures de transports terrestres affectées par le bruit

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29.11.2007

ELABORATION	
Publication	17.11.1977
Approbation	22.01.1982

MODIFICATION	
Novembre 1976	1
Décembre 1980	2
Juillet 1981	3
Novembre 1981	4
Août 1982	5
15.07.93	6
31.03.2000	7

<i>Date de référence</i>	Mars 2000
--------------------------	-----------

REVISION	
29.11.2007	1

MISE A JOUR	

GUELLE & FUCHS
Géomètres Experts
18 avenue Passaga
57600 FORBACH

CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

TERRESTRES AFFECTEES PAR LE BRUIT

(Article 13 de la loi N° 92.1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit)

ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté préfectoral N° 99.2 DDE/S.R. du 29 juillet 1999 relatif au classement sonore des infrastructures routières de transports terrestre et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du département de la Moselle.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES CLASSEES

Voie	Section	Catégorie/ Vitesses maximales Autorisées VL/PL				
		130/110	110/90	90/80	70/70	50/50
RD32				3/100m	3/100m	4/30m

LIEUX DE CONSULTATION DE L'ARRETE

- ⇒ Mairie
- ⇒ Préfecture
- ⇒ Sous-Préfecture
- ⇒ DDE de la Moselle

